

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 septembre 2025

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi le mercredi 09 septembre 2025 à 17 heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Pierre NASICA

Nombre de conseillers:

En exercice: 7
Présents: 6
Absent : 1
Absent représenté : 0
Votants: 6

Conseillers présents:

Pierre NASICA
Josette GRAZIANI
Joseph NASICA
Sébastien ROLLES
Jean COLONNA
Jean Marc MANUEL

Conseillers absents: Chantal FRATACCI.

Secrétaire désignée : Josette Graziani

COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS

1/ Acceptation du don de 500 € de la part d'Elodie NASICA et Stéphane BOUCHET : Comme indiqué dans le texte de la délibération (consultable sur le site de la mairie à la rubrique « délibérations »), le don de 500 € est destiné à contribuer à l'équipement du foyer communal.

Cet équipement pourrait être un « BRASERO » qui aurait l'avantage d'être mobile, d'assurer les fonctions de plancha, de gril, de four à pizza. Cette solution est en cours de chiffrage par Jean-Marc MANUEL qui présentera différents devis au conseil.

2/ Adhésion de la commune à la « FONDATION DU PATRMOINE de CORSE » :

En complément au texte de la délibération, M. le maire précise que la mise en ligne, sur le site internet de la fondation, d'une « cagnotte » permettra aux pratais et amis de Prato, de contribuer au financement de la restauration des tableaux de « l'annonciation » et « Saint Roch et Saint Antoine » à hauteur des 8 200 € qui restent à la charge de la commune, en complément de la subvention de 16 400 € attribuée par la CDC.

Chaque donateur recevra de la fondation, une attestation fiscale ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Josette GRAZIANI a rencontré le restaurateur (Nicolas POLI) qui compte entamer la restauration dès ce mois de septembre.

De plus le maire va faire appel aux experts de la fondation pour un avis technique et une estimation des coûts de réfection des peintures de l'église, en gardant le maximum des fresques qui ont été recouvertes de peinture blanche.

INFORMATIONS DU MAIRE SUR LES AFFAIRES EN COURS.

- **Foyer communal (CASSETTA).**

Après contrôle de la conformité des travaux par la CDC, le solde de la subvention, d'un montant de 8 427 € va être versé dans les prochains jours.

- **Saisie des indicateurs de performance des réseaux d'eau et d'assainissement auprès de l'agence de l'eau :**

Chaque année Jean-Marc et le maire devaient fournir, via un correspondant de la DDTM, de nombreuses informations sur nos réseaux d'eau et d'assainissement afin d'éditer le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Depuis cette année on nous demande de saisir toutes les informations et la DDTM se contentera de les vérifier mais plus de les saisir. Il s'agit d'un énième transfert des activités de l'Etat vers les communes.

- Le maire a reçu, courant août, le correspondant de l'assureur GROUPAMA pour revoir le contrat d'assurance multirisques en vigueur depuis 2019 et qui devait augmenter de 20% en 2026 suite aux dégâts électriques dus à la foudre (7 664 € remboursés en 2023 et 5 155 € en 2024).

Certains points ont été annulés (ex : dégâts électriques à St Ange), des franchises ont été augmentées et le foyer communal ainsi que le nouveau local à outils ont été ajoutés au contrat.

Un nouveau contrat a été signé par le maire fin août. Son coût pour 2025 est passé de 4 547 € à 4096 € (173 € remboursés au prorata, pour 2025). Compte tenu de l'augmentation de 20% prévue au 1^{er} janvier 2026, la cotisation passera à 4 900 €.

- Relancée au 1^{er} septembre, la CDC n'a pas statué sur la subvention de 33 539 € demandée en juin 2025, concernant la sécurisation et l'amélioration de la voirie communale. Le dossier est complet mais il est risqué de lancer les travaux (étaient prévus courant septembre) sans avoir la certitude d'obtenir la subvention. Les travaux, en particulier l'aire de retournement et d'accès à l'église, seront donc retardés.

- La location des logements de la SCAFFA et SAN PEDRONE a été proposée au CROUS pour les étudiants de Corté mais, malgré un coût attractif (200 à 250 €) ces locations ne semblent pas attirer les étudiants.

- Pour la location de la CASSETTA, il faudra convenir collectivement et délibérer pour officialiser des tarifs. Le maire compte organiser une réunion avec les associations.

- **Les élections municipales ont été fixées au 15 mars 2026** (22 mars en cas de deuxième tour). **La date limite d'inscription sur les listes électorale est fixée au vendredi 6 février 2026.** Dorénavant il s'agira d'un scrutin de liste donc sans panachage possible (toute rature annulera le vote) en respectant la parité. Pour Prato il faudra que la ou les listes comportent quatre hommes et trois femmes (ou l'inverse).

- **Fakes News :**

Des informations scandaleuses sont propagées dans le but de nuire à une éventuelle candidature de Jean-Marc MANUEL. Il bénéficierait d'avantages tels que l'achat de carburant et de vêtements de travail...

En effet, Jean Marc utilise son véhicule particulier pour se rendre plusieurs fois par semaine, à la STEP, à Pratu Supranu, ainsi que pour les déplacements à Bastia, Borgo, Corté... pour l'achat de matériel et d'équipements (exemple récent : achat et

installation de miroirs de sécurité)...évitant ainsi des frais de livraison tout en raccourcissant les délais.

Il est rappelé que la commune ne dispose pas de véhicule.

Le conseil municipal a donc décidé d'attribuer, chaque mois, une indemnisation sous forme d'un plein d'essence d'un maximum de 100 €. Ce qui est très inférieur à un calcul basé sur le barème kilométrique des impôts.

Quant aux vêtements de travail, il s'agit d'équipements tels que combinaison, bottes, chaussures de sécurité, masque, gants, casque... Le coût annuel est de moins de 300 €. Tout est indispensable à l'intervention de Jean-Marc dans l'entretien de la STEP, au milieu des effluents des prairies.

Les propagateurs d'informations ignorent que lors des appels d'offres pour le marché de la STEP il était proposé une « option d'exploitation de la STEP pour une année » dont le montant était de 15 600 € HT soit 17 160 € TTC. En 2022, lors de la réception de la STEP, Jean-Marc a spontanément proposé de renoncer à un tel contrat en se chargeant de cette maintenance, bénévolement.

Laissons le soin à chacun de calculer le différentiel et de juger des « avantages scandaleux » dont Jean-Marc bénéficie.

Le maire rappelle que le bon fonctionnement de la station d'épuration est vérifié deux fois par an par le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) qui est agréé par la CDC et l'agence de l'eau. Tous les rapports stipulent que la maintenance est satisfaisante.

Tous les documents cités ainsi que les livres de comptes sont visibles en mairie.

Rédacteur : Le Maire, Pierre NASICA.